



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

L'an deux mille vingt, le 4 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 29 octobre 2020

Date d'affichage : 29 octobre 2020

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BORELY, M. BOULLANGER, Mme CORLAY, Mme DAVID, Mme DELPAL, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme KERVOELEN-LAGUITTON, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PETITCOLLOT, Mme PHELIPPOT, M. PLEIGNET, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme TURMEL, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE (pouvoir à Mme GOBAILLE), M. DECOURCELLE (pouvoir à Mme LEGAULT).

Secrétaire de séance : M. Félix BOULLANGER.

M. le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal désigne M. BOULLANGER comme secrétaire de séance à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé par M. le Maire :

- **de la décision n°2020-016 en date du 24 septembre 2020 : objet : construction d'un équipement sportif et culturel - Jury du concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du lauréat, désignant lauréat du concours de maîtrise d'œuvre la SARL Ateliers Ferret architectures de Bordeaux.**
- **de la décision n°2020-017 en date du 9 octobre 2020 : objet : arrêt du décompte du lot n°4 conclu dans le cadre de l'opération de travaux 879 – Restructuration équipement église, autorisant :**
 - à arrêter le décompte à la somme de 294 123,03 € HT (hors actualisation/révision) pour le lot n°4 Couverture, ardoise et zinguerie ;
 - à faire réaliser les travaux par l'entreprise HERIAU sous-traitant du titulaire du lot ;
 - à prévoir des crédits à hauteur de 1 094,53 € pour couvrir la dépense supplémentaire dont l'entreprise HERIAU a besoin pour réaliser les travaux (frais de location de nacelle) ;
 - à ne restituer que partiellement la retenue de garantie, à savoir 16 321,91 €, équivalant à son montant total minoré du montant des frais de location de nacelle (17 416,44 – 1 094,53).
- **de la décision n°2020-018 en date du 16 octobre 2020 : objet : subvention contrat de territoire - Volet 3 Fonctionnement - Demande de reconduction au titre de 2021, sollicitant la reconduction de la subvention au titre du contrat de territoire pour l'exercice 2021, pour un montant total de 88 941 €, réparti pour les actions suivantes :**
 - programmation culturelle : 67 700 €
 - rivière sportive : 17 000 €
 - Galerie Pictura : 4 241 €.
- **de la décision n°2020-019 en date du 16 octobre 2020 : objet : aide financière – Travaux de rénovation de la ferme de Tizé DSIL « part exceptionnelle », sollicitant l'Etat au titre de la DSIL « part exceptionnelle » pour aide au financement du projet de rénovation de la ferme de Tizé dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :**

DEPENSES	Montant (HT)	RECETTES	Montant
Groupement MOE	24 801,00	DSIL- part exceptionnelle 2020	144 075,91
Ordonnancement, pilotage, coordination	3 000,00	Indemnité assurance sinistre	120 636,08
Contrôle technique	2 500,00	FONDS PROPRES	95 477,78
Coordination SPS	1 760,00		
Mise au point projet (2%)	6 240,00		
Aléas de chantier (3%)	9 360,00		
Travaux	297 528,77		
Equipement mobilier	15 000,00		
TOTAL DEPENSES	360 189,77	TOTAL RECETTES	360 189,77

LE CONSEIL MUNICIPAL a ensuite délibéré sur les points prévus à l'ordre du jour :

C.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019 DE LA ZAC LES PIERRINS

APPROUVE A L'UNANIMITE le compte rendu financier arrêté au 31 décembre 2019 présenté par la SPLA ViaSilva concernant la ZAC Les Pierrins.

C.2. PROCEDURE DE DESAFFECTATION MATERIELLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL 47-49 BOULEVARD DE DEZERSEUL

CONSTATE A L'UNANIMITE la désaffectation effective des emprises issues de la parcelle cadastrée section AH n°173 ainsi que la bâtisse existante, située 47-49 boulevard de Dézerseul.

DIT A L'UNANIMITE que l'ensemble représente une surface d'environ 1 000 m².

D.1. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

DESIGNE A L'UNANIMITE la Région comme « regroupeur » pour le dépôt de dossiers de certificats d'économies d'énergie.

SOLLICITE A L'UNANIMITE l'accompagnement de l'ALEC pour le montage technique et administratif des dossiers de CEE.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Région Bretagne et l'ALEC.

E.1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

REJETTE par 27 voix Pour et 6 voix Contre un projet d'amendement à l'article 13.

ADOpte A L'UNANIMITE (6 abstentions) le règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2020-2026.

E.2. COOPERATION DÉCENTRALISÉE - AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA DANKASSARI ET LA CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'ASSOCIATION AESD

APPROUVE A L'UNANIMITE la convention de coopération décentralisée avec la commune de Dankassari pour une durée de trois ans, de 2021 à 2023.

APPROUVE A L'UNANIMITE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de coopération décentralisée avec l'association AESCD (Association d'Echanges Solidaires Cesson Dankassari) pour une durée de trois ans.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire ou son représentant à signer les deux conventions et tous documents afférents à la bonne exécution de la présente délibération.

E.3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date	Motif
1	Jeunesse	Adjoint d'animation à temps complet	Animateur à temps complet	24/09/2020	Changement de grade dans le cadre d'un recrutement
1	Nettoyage	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	01/11/2020	Changement de grade dans le cadre d'un recrutement

PRÉCISE A L'UNANIMITE que les postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles 3-2 et 3-3 2°) de la loi n°84-53 précitée dans les conditions prévues par la loi.

E.4. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

INSTAURE A L'UNANIMITE la prime exceptionnelle « COVID 19 » dans la commune de Cesson-Sévigné aux agents suivants :

- agents ayant travaillé en présentiel « simple » à raison de 10 € par jour,
- agents ayant travaillé en présentiel avec contact permanent avec l'extérieur à raison de 20 € par jour,
- agents ayant été mis à disposition des EMS à raison de 30 € par jour.

CONSIDERE A L'UNANIMITE la période travaillée comme étant celle liée au confinement soit du 18 mars au 10 mai 2020 inclus.

PRECISE A L'UNANIMITE que la prime ne sera versée qu'à partir d'une journée et demie de présence.

PRÉCISE A L'UNANIMITE que le calcul s'effectue à la demi-journée de travail et n'est pas proratisé au temps de travail de l'agent.

VERSE A L'UNANIMITE la prime exceptionnelle au mois de décembre 2020 sur arrêté de l'autorité territoriale.

F.1. VENTE DE FERRAILLE ISSUE DE LA GESTION DES DECHETS PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT ORGANISATION PORTEE PAR LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE

VALIDE A L'UNANIMITE la cession de 1,4 tonne à l'entreprise Delaire fers et métaux de Cesson-Sévigné pour un prix à la tonne de 60 € HT.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au tonnage effectivement vendu.

F.2. SALLE DE TENNIS COUVERTS - CREATION D'UN TARIF HEURE ANNEE SEMESTRIEL

APPROUVE A L'UNANIMITE la création des tarifs suivants :

Tarif heure année 2021	Tarif heure année 2021 courts 1 à 4
496 €	260 €

F.3. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

ACCEPTTE A L'UNANIMITE les admissions en non-valeurs des créances pour lesquelles les poursuites ont été infructueuses dont la liste est récapitulée dans le tableau joint à la délibération, pour un montant de 3 522,67 €.

ACCEPTTE A L'UNANIMITE les admissions en non-valeurs des créances éteintes dont la liste est récapitulée dans le tableau joint à la délibération, pour un montant de 1 504,39 €.

DIT A L'UNANIMITE que cette charge sera imputée sur le chapitre 65 à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs ».

F.4. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur la base des crédits nouveaux présentés dans le tableau ci-après, avant le vote du budget primitif 2021 pour un montant global de 3 126 555,24 €.

DIT que l'ensemble de ces crédits sera repris au budget primitif 2021 lors de son adoption.

BP total 2020 en €		BP 2020 En €	Ouverture anticipée de crédits au BP 2021 25% des crédits votés en 2020
Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Dépenses	Dépenses
20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanis	43 904,00	10 976,00
	2031 - Frais d'études	529 182,50	132 295,63
	2033 - Frais d'insertion	8 000,00	2 000,00
	2051 - Concessions et droits similaires	249 622,00	62 405,50
Total 20 - Immobilisations incorporelles		830 708,50	207 677,13
204 - Subventions d'équipement versées	2041622 - Bâtiments et installations	30 000,00	7 500,00
Total 204 - Subventions d'équipement versées		30 000,00	7 500,00
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	400 000,00	100 000,00
	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	108 965,39	27 241,35
	2116 - Cimetières	42 000,00	10 500,00
	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	2 500,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	418 915,17	104 728,79
	21311 - Hôtel de ville	0,00	0,00
	21312 - Bâtiments scolaires	66 090,37	16 522,59
	21318 - Autres bâtiments publics	0,00	0,00
	2135 - Installations générales, agencements, aménagem	328 971,63	82 242,91
	2138 - Autres constructions	121 658,11	30 414,53
	2151 - Réseaux de voirie	87 977,28	21 994,32
	2152 - Installations de voirie	28 444,69	7 111,17
	21538 - Autres réseaux	220 582,00	55 145,50
	21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de d	25 155,20	6 288,80
	21571 - Matériel roulant	145 000,00	36 250,00
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniqu	193 680,00	48 420,00
	21758 - Autres installations, matériel et outillage techniq	0,00	0,00
	2181 - Installations générales, agencements et aménagem	2 000,00	500,00
	2182 - Matériel de transport	203 315,97	50 828,99
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	179 037,00	44 759,25
2184 - Mobilier	66 900,66	16 725,17	
2188 - Autres immobilisations corporelles	593 554,79	148 388,70	
Total 21 - Immobilisations corporelles		3 242 248,26	810 562,07
23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains	41 842,76	10 460,69
	2313 - Constructions	8 270 931,42	2 067 732,86
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisatio	12 731,34	3 182,84
Total 23 - Immobilisations en cours		8 325 505,52	2 081 376,38
4581 - Opérations sous mandat	4581002 - Mandat RM - Convention ZAE	69 217,44	17 304,36
	4581003 - Eco-pâturage	8 541,24	2 135,31
Total 4581 - Opérations sous mandat		77 758,68	19 439,67
Total général		12 506 220,96	3 126 555,24

F.5. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE L'EXTENSION PERISCOLAIRE SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE BOURGCHEVREUIL

APPROUVE A L'UNANIMITE l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux d'extension du périscolaire sur le groupe scolaire Bourgchevreuil, telle que présentée ci-dessous :

Nom de l'AP/CP		Travaux de construction périscolaire Bourgchevreuil				
Somme de Montan			Sens	Date du vote		
			Dépenses en €			
Exercice	Voté/Réalisé	Libelle compte	4 mars 2020	4 novembre 2020	Ecart	
2019	Réalisé	Constructions	102 301,20	102 301,20		
		Frais d'insertions	864,00	864,00		
Total 2019			103 165,20	103 165,20	0,00	
2020	RAR 2019	Constructions	71 679,61	71 679,61		
	Proposé au vote	Constructions	1 103 155,00	1 403 155,00		
Total 2020			1 174 834,61	1 474 834,61	300 000,00	
2021	Proposé au vote	Constructions	667 271,19	512 000,19		
Total 2021			667 271,19	512 000,19	-155 271,00	
Total général			1 945 271,00	2 090 000,00	144 729,00	

F.6. DECISION MODIFICATIVE N°2

APPROUVE A L'UNANIMITE la décision modificative n°2 du budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Budget		Commune					
N°Délibération		2020-BC2					
Crédit à mouvenenter					Sens		
Motif de la DM	Opération	Chapit	Libellé nature	DF	RF	DI	RI
Besoins de crédits ligne de trésorerie	Hors opération	011	6156-Maintenance	-5 000,00			
		66	6688-Autres	5 000,00			
Ajustement amortissement suite intégration actifs	Hors opération	042	6811-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	32 200,00			
		023	023-Virement à la section d'investissement	-32 200,00			
		021	021-Virement de la section de fonctionnement				-32 200,00
		040	28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions				32 200,00
Intégration résultats clôture Syndicat ZI Sud est	Hors opération	002	002-Résultat de fonctionnement reporté		142,62		
		011	6156-Maintenance	142,62			
		001	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				3 695,08
		020	020-Dépenses imprévues (Investissement)			3 695,08	
Total général				142,62	142,62	3 695,08	3 695,08

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h 42
Le prochain Conseil municipal est fixé au 16 décembre 2020

Le Maire,
Jean-Pierre SAVIGNAC

Publié et affiché le 5 novembre 2020